



Berne, le 23 novembre 2010

Annexe aux tableaux accompagnants les documents de la consultation (initiative parlementaire 10.459)

Rectification des calculs de l'impôt

Une erreur de calcul a été constatée dans le rapport explicatif. La rectification suivante concerne exclusivement les cas où l'évolution du revenu est en augmentation constante (variante 2 des tableaux). Les calculs qui concernent le revenu nominal constant et le cas des rentiers (variantes 1 et 3 des tableaux) demeurent inchangés.

L'avant-projet prévoit une imposition du revenu a posteriori si l'épargne-logement n'est pas utilisée conformément à son but. Pour déterminer le taux de l'impôt, la part de l'épargne-logement correspondant au capital épargné divisé par la durée en années du contrat d'épargne-logement est ajoutée aux autres revenus. En l'occurrence, une erreur de calcul s'est glissée dans les comparaisons des charges entre les contribuables qui ont une épargne-logement et ceux qui n'en ont pas, dans la variante «Augmentation constante du revenu».

En appliquant correctement le mode d'imposition décrit ci-dessus, il apparaît que pour les revenus en augmentation constante, l'avantage fiscal des contribuables mariés épargnants par rapport aux non épargnants, pour un revenu imposable de 110 000 francs par exemple, est moins élevé que ne l'affirme le rapport explicatif: dans le canton de Zoug, il n'est plus que de 6,9 % (13 % auparavant), et dans le canton de Neuchâtel de 6,6 % (12 % auparavant).

Cela dit, même après la rectification des calculs, l'avantage des épargnants dans le cas du revenu en augmentation constante et dans celui des rentiers demeure plus élevé en nombres absolus que dans le cas du revenu nominal constant (sauf dans le cas de l'épargnant marié dont le revenu imposable est de 70 000 francs et dont le revenu est en augmentation constante). En outre, pour les contribuables qui ont des revenus très élevés, il n'y a quasiment plus de différence entre les épargnants et les non épargnants.

Annexe

- tableaux corrigés de la variante 2

Variante 2: Augmentation constante du revenu

ZOUG

Impôts fédéral, cantonal et communal

A. Mariés					
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	70'000		145'525		
b) Revenu avec déduction	50'000		345'525		
(Revenu déterminant le taux:)			165'525		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	5'844	86'774	20'398	107'172	
b) Charge fiscale avec déduction	3'198	48'949	53'463	102'412	
Différence	-2'646	-37'825	33'065	-4'760	-4.4%
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	110'000		220'826		
b) Revenu avec déduction	90'000		420'826		
(Revenu déterminant le taux:)			240'826		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	12'433	188'425	41'525	229'950	
b) Charge fiscale avec déduction	8'924	132'434	81'709	214'143	
Différence	-3'509	-55'991	40'184	-15'807	-6.9%
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	250'000		519'732		
b) Revenu avec déduction	230'000		719'732		
(Revenu déterminant le taux:)			539'732		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	48'527	646'682	115'200	761'882	
b) Charge fiscale avec déduction	43'027	583'437	160'180	743'617	
Différence	-5'500	-63'244	44'980	-18'264	-2.4%
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	500'000		1'039'464		
b) Revenu avec déduction	480'000		1'239'464		
(Revenu déterminant le taux:)			1'059'464		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	110'346	1'420'541	240'116	1'660'657	
b) Charge fiscale avec déduction	105'426	1'358'658	286'316	1'644'974	
Différence	-4'920	-61'883	46'200	-15'683	-0.9%

Variante 2: Augmentation constante du revenu

ZOUG

Impôts fédéral, cantonal et communal

B. Célibataires					
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	70'000		145'525		
b) Revenu avec déduction	60'000		245'525		
(Revenu déterminant le taux:)			155'525		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	7'840	114'667	24'433	139'100	
b) Charge fiscale avec déduction	6'224	89'802	42'140	131'942	
Différence	-1'616	-24'865	17'707	-7'158	-5.1%
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	110'000		228'682		
b) Revenu avec déduction	100'000		328'682		
(Revenu déterminant le taux:)			238'682		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	16'186	227'601	44'601	272'202	
b) Charge fiscale avec déduction	13'889	198'582	64'834	263'416	
Différence	-2'297	-29'019	20'233	-8'786	-3.2%
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	250'000		519'732		
b) Revenu avec déduction	240'000		619'732		
(Revenu déterminant le taux:)			529'732		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	49'888	658'711	116'782	775'493	
b) Charge fiscale avec déduction	47'408	627'518	139'524	767'042	
Différence	-2'480	-31'193	22'742	-8'451	-1.1%
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	500'000		1'039'464		
b) Revenu avec déduction	490'000		1'139'464		
(Revenu déterminant le taux:)			1'049'464		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	111'888	1'437'020	240'116	1'677'136	
b) Charge fiscale avec déduction	109'408	1'406'341	263'216	1'669'557	
Différence	-2'480	-30'679	23'100	-7'578	-0.5%

Variante 2: Augmentation constante du revenu

NEUCHATEL

Impôts fédéral, cantonal et communal

A. Mariés					
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	70'000		145'525		
b) Revenu avec déduction	50'000		345'525		
(Revenu déterminant le taux:)			165'525		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	11'295	169'224	38'053	207'277	
b) Charge fiscale avec déduction	5'840	93'482	97'687	191'168	
Différence	-5'456	-75'742	59'633	-16'109	-7.8%
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	110'000		228'682		
b) Revenu avec déduction	90'000		428'682		
(Revenu déterminant le taux:)			248'682		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	24'172	353'360	74'960	428'320	
b) Charge fiscale avec déduction	17'459	255'179	144'953	400'132	
Différence	-6'713	-98'181	69'992	-28'188	-6.6%
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	250'000		519'732		
b) Revenu avec déduction	230'000		719'732		
(Revenu déterminant le taux:)			539'732		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	84'690	1'140'612	199'605	1'340'216	
b) Charge fiscale avec déduction	75'562	1'028'488	277'065	1'305'552	
Différence	-9'128	-112'124	77'460	-34'664	-2.6%
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	500'000		1'039'464		
b) Revenu avec déduction	480'000		1'239'464		
(Revenu déterminant le taux:)			1'059'464		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	191'546	2'441'866	408'925	2'850'791	
b) Charge fiscale avec déduction	183'378	2'339'130	487'605	2'826'735	
Différence	-8'168	-102'736	78'680	-24'056	-0.8%

Variante 2: Augmentation constante du revenu

NEUCHÂTEL

Impôts fédéral, cantonal et communal

B. Célibataires					
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	70'000		145'525		
b) Revenu avec déduction	60'000		245'525		
(Revenu déterminant le taux:)			155'525		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	15'630	222'979	45'836	268'814	
b) Charge fiscale avec déduction	12'403	177'049	79'417	256'466	
Différence	-3'227	-45'930	33'581	-12'349	-4.6%
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	110'000		228'682		
b) Revenu avec déduction	100'000		328'682		
(Revenu déterminant le taux:)			238'682		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	30'709	428'661	81'739	510'400	
b) Charge fiscale avec déduction	26'757	374'396	118'212	492'608	
Différence	-3'952	-54'265	36'473	-17'792	-3.5%
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	250'000		519'732		
b) Revenu avec déduction	240'000		619'732		
(Revenu déterminant le taux:)			529'732		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	90'488	1'169'374	201'186	1'370'560	
b) Charge fiscale avec déduction	86'384	1'117'754	240'168	1'357'922	
Différence	-4'104	-51'620	38'982	-12'638	-0.9%
	1re année	Total 10 ans	Année du retrait	Total jusqu'au retrait (fr.)	Différence en %
1. Revenu imposable:					
a) Revenu sans déduction	500'000		1'039'464		
b) Revenu avec déduction	490'000		1'139'464		
(Revenu déterminant le taux:)			1'049'464		
2. Impôt:					
a) Charge fiscale sans déduction	193'088	2'458'344	408'925	2'867'270	
b) Charge fiscale avec déduction	188'984	2'407'239	448'265	2'855'505	
Différence	-4'104	-51'105	39'340	-11'765	-0.4%